



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

## AVIS PUBLIC

ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 022-2024 :

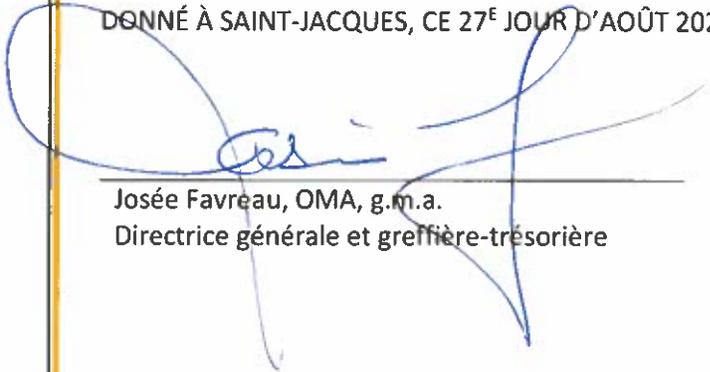
QUE le conseil municipal de Saint-Jacques, à la séance spéciale du 26 août 2024, a adopté le règlement suivant :

**022-2024: RÈGLEMENT RELATIF AU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES PAR LES ÉLUS ET LES EMPLOYÉS CADRES**

QUE ce règlement entre en vigueur selon la loi.

QUE toute personne intéressée par ce règlement peut le consulter à la mairie de Saint-Jacques, au 16 rue Maréchal à Saint-Jacques, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 27<sup>E</sup> JOUR D'AOÛT 2024.

  
\_\_\_\_\_  
Josée Favreau, OMA, g.m.a.  
Directrice générale et greffière-trésorière

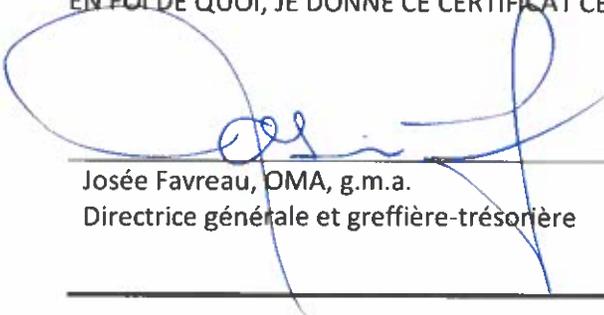
---

**Certificat de publication de l'avis public**

Je, Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'église de Saint-Jacques et à la mairie en date du 27 août 2024.

Je, Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques le 27 août 2024.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 27<sup>E</sup> JOUR D'AOÛT 2024.



---

Josée Favreau, DMA, g.m.a.  
Directrice générale et greffière-trésorière

---